
1 – L'Association Intermédiaire :

Le Pied à l'Etrier est votre employeur. Vous êtes mis à disposition à titre onéreux auprès de particuliers, entreprises, collectivités, associations pour accomplir une mission de travail.

Le contrat de travail est un contrat à durée déterminée à usage constant établi pour la durée de la mission et pour un minimum d'1 heure de travail.

L'encadrant technique vous accompagne toujours la première fois chez le client.

L'accompagnatrice professionnelle vous remet un livret d'accueil du salarié.

Les missions sont variées :

- Aide-ménagère
- Aide à domicile
- Agent de nettoyage
- Aide de cuisine
- Aide jardinier
- Aide maçon
- Garde d'enfants
- Aide aux devoirs
- Manutentionnaire
- Aide agricole
- Homme toutes mains
- Distributeur de prospectus
- Agent d'hôtellerie
- Serveur

2 – Le Chantier d'Insertion :

Le chantier d'insertion travaille sur 4 activités :

- Entretien des espaces verts
- Maintenance de bâtiment
- Distribution de prospectus, bulletins municipaux et cantonaux
- Evacuation/déménagement.

Les candidats sont recrutés en CDDI de 24 heures par semaine pour une durée déterminée de 4 mois. Ce contrat peut être éventuellement renouvelé pour 4 mois selon la progression du parcours d'insertion envisagé.

MAJ novembre 2018